



Nos formations du secteur incendie répondent aux obligations réglementaires en vigueur :

[Code du travail](#)

[R4227-28](#)

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

[R4227-38](#)

« La consigne de sécurité incendie indique :

1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels...

2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action

[R4227-39](#)

« La consigne de sécurité incendie prévoit des **essais et visites périodiques** du matériel et des **exercices** au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu **au moins tous les six mois...** ».

L'obligation contractuelle des assureurs « APSAD » R6 : « L'ensemble du personnel, même temporaire doit recevoir une formation formalisée et contresignée avant toute prise de poste portant sur les risques de l'entreprise, la connaissance des consignes et sur le matériel d'alarme et de première intervention »



NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



PROGRAMME

Théorie (60%)

Le feu:

- Les causes d'incendie
- La prévention, le permis de feu
- La combustion, le triangle de feu, la propagation
- Les classes de feu: A, B, C, D (électrique)
- Les risques d'incendie

Adéquation des moyens de première intervention :

- Les extincteurs
- Le RIA

Les moyens de seconde intervention :

- L'appareil Respiratoire Isolant (ARI) et les autres équipements individuels
- Les moyens hydrauliques de votre établissement

La sécurité incendie dans votre établissement:

- Inventaire des mesures de prévention mises en place dans l'établissement
- Organisation générale de lutte contre l'incendie

Attitude à adopter en cas de début d'incendie:

- Consignes générales, consignes particulières et fiches réflexes
- Techniques d'intervention en binôme
- Intervention des ESI (marche générale des opérations)

Pratique (40%)

Exercice d'incendie sur feux réels

- Visite technique de l'établissement
- Etablissement d'un RIA en binôme
- Manipulation d'extincteurs sur feux réels classes A B C
- Utilisation du matériel de seconde intervention si présent sur le site

Visite du site

- Visite technique de l'établissement
- Apport et justification des procédures

Maintien des compétences : Tous les ans

OBJECTIFS

- Connaître le rôle d'un ESI au sein de l'organisation de l'établissement
- Connaître les différents développements des incendies et savoir utiliser les moyens mis à disposition pour lutter efficacement
- Savoir donner l'alerte et appliquer la conduite à tenir en cas de sinistre

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Personnel désigné, en bonne santé, et volontaire.

Nombre de personnes

12 personnes au maximum

Durée

7 heures soit 1 jour

Validation

Evaluation continue
Attestation de stage

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat médical « Apte au port de l'ARI »

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation
Livret de formation remis aux stagiaires